

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
25 janvier 2008Français
Original: Anglais**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-septième session**

Vienne, 14-18 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises:
intégration et coordination de l'action que l'Office des Nations
Unies contre la drogue et le crime et les États Membres mènent
dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale****Tendances de la criminalité dans le monde et mesures
prises: intégration et coordination de l'action que
l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et
les États Membres mènent dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale****Note du Secrétariat***Résumé*

Par sa décision 2007/251, le Conseil économique et social a inscrit la question intitulée "Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises: intégration et coordination de l'action que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les États Membres mènent dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale" à l'ordre du jour de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La présente note récapitule les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine des tendances de la criminalité et des réponses qui y sont apportées. Elle traite notamment de la collecte de données sur la criminalité et la justice pénale, en analysant les données dégagées des neuvième et dixième Enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, et de plusieurs sources internationales pertinentes. Elle donne un aperçu des études et activités réalisées en 2007 dans les domaines de la criminalité et du développement, de la traite des personnes et de la lutte contre la corruption.

* E/CN.15/2008/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Pour des données de meilleure qualité	1-11	3
II. Tendances internationales	12-20	5
III. Études sur la corruption et la traite des personnes	21-27	8
IV. Travaux supplémentaires et conclusions	28-33	10
V. Recommandations	34-35	12

I. Pour des données de meilleure qualité

1. La Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour la période 2008-2011 indique que, "pour être efficaces, les politiques doivent reposer sur des informations précises. Pour évaluer les tendances, mettre en évidence les problèmes, tirer des enseignements et évaluer l'efficacité de l'action menée, procéder à une analyse des politiques et des tendances est essentiel. [...] Il est nécessaire d'avoir des données de meilleure qualité et de renforcer les capacités de collecte des données des pays pour soutenir et renforcer les réponses de la communauté internationale à la criminalité et aux drogues illicites¹".

2. Dans le domaine de la criminalité et de la justice pénale, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale est le principal outil de collecte de données, permettant de recueillir des statistiques policières et judiciaires auprès de pratiquement tous les États Membres. Neuf enquêtes ont été menées à bien jusqu'ici pour la période allant de 1976 à 2004². Remaniés, après de longs travaux préparatoires, les questionnaires de la dixième Enquête ont été diffusés en 2007³.

3. Sur la base des recommandations issues de la réunion d'un groupe d'experts tenue en 2006⁴, l'ONUDC a élaboré un plan visant à faciliter aux pays les réponses à l'Enquête des Nations Unies pour augmenter ainsi le taux de réponse. Ce plan comprenait notamment une analyse du mode de réponse et une enquête auprès des utilisateurs des résultats.

4. L'analyse du mode de réponse visait à décrire le comportement des pays répondants eu égard au temps qu'ils mettaient à retourner le questionnaire et à leur capacité de fournir des données recherchées dans les différentes sections du questionnaire. Elle montre que la majorité de pays ayant répondu aux septième, huitième et neuvième Enquêtes ont respecté la date limite ou ne l'ont pas dépassée de plus d'un mois. Cela porte à croire que la date limite actuellement utilisée laisse assez de temps pour répondre au questionnaire.

5. L'analyse des réponses a montré que 19 % des pays ont été capables de répondre à moins du quart des questions, 23 % à plus d'un quart mais à moins de la moitié et la majorité à plus de la moitié des questions (voir figure I).

6. S'agissant de la capacité de répondre aux différentes questions, il a été constaté qu'environ 90 % des pays répondants avaient fourni des données relatives aux infractions constatées par la police. Environ 80 % ont communiqué des statistiques pénitentiaires. La section pour laquelle le taux de réponse était le plus faible était celle des statistiques relatives aux cours et tribunaux et au ministère public, notamment en ce qui concerne la ventilation des condamnations et des poursuites par type d'infraction.

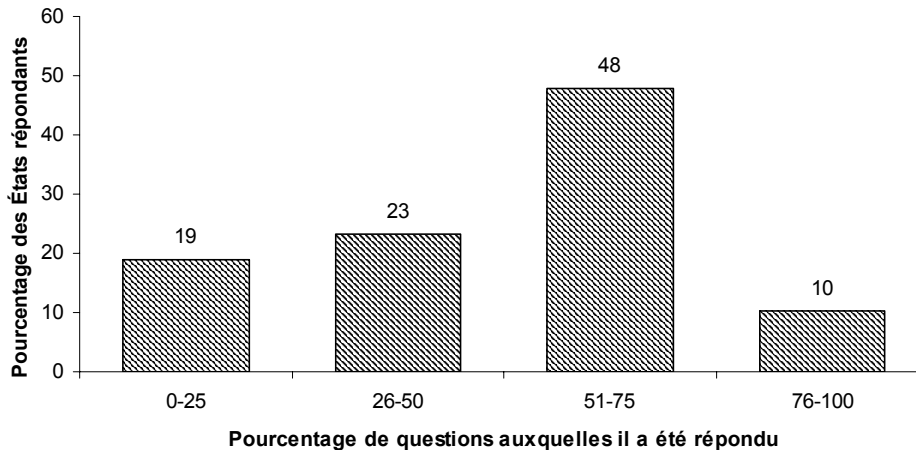
¹ Résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe, par. 12 et 13.

² Les résultats et les réponses sont consultables sur <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/United-Nations-Surveys-on-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html>.

³ Le questionnaire est téléchargeable dans les six langues officielles de l'ONU sur <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Tenth-United-Nations-Survey-on-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html>.

⁴ Voir E/CN.15/2006/4.

Figure I
Taux de réponse aux questions posées dans le cadre de la neuvième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale



7. Cent vingt utilisateurs des données de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité ont bien voulu répondre à une enquête en retournant un questionnaire téléchargeable et en faisant parvenir à l'ONUDC des informations d'ordre démographique et des observations⁵. Les chercheurs représentaient plus des deux tiers des utilisateurs, et les décideurs 15 %. La plupart des utilisateurs étaient établis en Europe et dans les Amériques, 15 % seulement en Asie, en Océanie et en Afrique. Les statistiques les plus utilisées étaient celles qui avaient trait à la police, suivies par celles qui concernaient le ministère public, les prisons, les cours et tribunaux.

8. Comme suite à ces conclusions et aux recommandations issues de la réunion du groupe d'experts sur les voies et moyens d'améliorer la collecte de données, tenue en 2006⁴, ainsi qu'à des consultations ultérieures, le questionnaire a été révisé de fond en comble. Pour obtenir des taux de réponse plus élevés et des données de meilleure qualité, on s'est employé à élaborer un questionnaire qui, tout en étant détaillé, serait plus convivial.

9. La plupart des modifications apportées au questionnaire concernaient la définition des infractions et la mise en place d'un mécanisme propre à éliminer les ambiguïtés d'interprétation et à résoudre les problèmes de cohérence des données réunies. De nouvelles catégories d'infraction ont été ajoutées et les définitions d'autres catégories ont été légèrement modifiées pour les harmoniser avec des instruments internationaux ou d'autres mécanismes internationaux de collecte de données. Les nouveaux types de crimes et délits sur lesquels porte la dixième Enquête sont présentés dans le tableau ci-après.

⁵ Le formulaire de l'enquête sur les utilisateurs se trouve sur <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Ninth-United-Nations-Survey-on-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html>.

Nouvelles définitions et catégories de crimes et délits utilisées dans la dixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale

<i>Nouvelles définitions</i>	<i>Anciennes définitions</i>
Tentative d'homicide volontaire avec une arme à feu	Homicide volontaire avec une arme à feu (pas de sous-catégorie pour la tentative)
Trafic de drogues	Infractions liées aux drogues (pas de sous-catégorie pour le trafic)
Fraude économique	Fraude
<i>Nouvelles catégories</i>	
Traite des personnes	[Ne figuraient pas dans les enquêtes précédentes]
Trafic illicite de migrants	
Participation à un groupe criminel organisé	
Infractions liées à la fausse monnaie	

10. Une annexe au questionnaire a été élaborée en concertation avec l'Office statistique de la Commission européenne (Eurostat) pour recueillir des informations détaillées sur le contexte dans lequel les infractions se sont produites et des métadonnées. Par exemple, les répondants ont la possibilité de nuancer leur réponse aux questions ayant trait à des définitions complexes en indiquant si différentes sous-catégories entrent en jeu. Vu la nécessité de collecter une grande quantité de données, cette possibilité était limitée dans un premier temps à deux types d'infraction, à savoir les homicides volontaires et les vols de véhicules à moteur.

11. L'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale comporte une section visant à établir une procédure plus efficace pour entrer en communication avec le service chargé de fournir les informations requises dans le pays concerné. Soucieux d'accroître la quantité et la qualité des réponses au questionnaire, l'ONUDC compte entretenir des contacts plus suivis avec les services fournissant les informations, déterminer l'aide dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour répondre au questionnaire ou établir les données et apporter une assistance, à l'échelle régionale, au moyen d'actions de formation ou par le biais de réseaux.

II. Tendances internationales

12. L'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies (HEUNI), a établi un rapport fondé sur l'analyse des septième, huitième et neuvième Enquêtes sur les tendances de la criminalité en Europe et en Amérique du Nord⁶. Rédigé par plusieurs experts, ce rapport examine l'évolution des infractions constatées par la police entre 1995 et 2004, les peines qui ont été prononcées et les taux de condamnation pour certains types d'infraction et l'évolution de la population carcérale. Il fait appel aussi à d'autres sources de données pour des analyses plus poussées dans les domaines de

⁶ K. Aromaa et M. Heiskanen (éd.), *Crime and Criminal Justice in Europe and North America – 1995-2004* (Helsinki, HEUNI, 2008).

la justice pour mineurs, des étrangers détenus et de la méthodologie utilisée par la police pour enregistrer les faits délictueux.

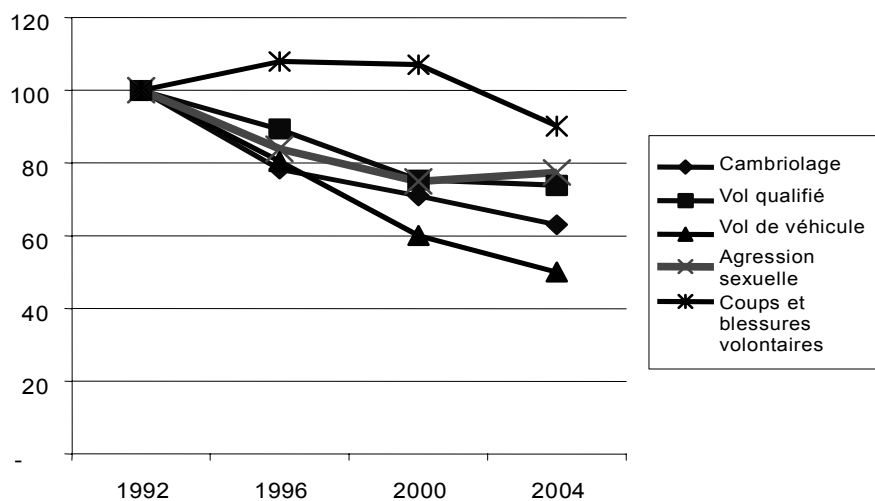
13. Les enquêtes sur les victimes sont une source importante d'informations sur la criminalité. Elles font connaître le point de vue des citoyens sur leur expérience de la criminalité, venant ainsi compléter les fichiers des infractions constatées par la police. Un rapport sur les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité pour 30 pays et 33 capitales ou grandes villes a été publié au début de 2008⁷. Ces résultats sont comparables à ceux des enquêtes précédentes réalisées selon des méthodes semblables. Le rapport montre que le taux de criminalité mesuré par l'enquête a considérablement baissé dans les pays industrialisés au cours des dix dernières années. En moyenne, 16 % des ménages interrogés avaient connu au moins une forme de victimisation au cours de l'année précédant l'enquête. Ce taux était beaucoup plus élevé en milieu urbain, atteignant 22 % en moyenne. Même si peu de pays visés par le rapport étaient situés dans une région en développement, il a été constaté que les taux de criminalité violente y étaient plus élevés. C'est ainsi que, dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique, le taux de vol qualifié était cinq fois plus élevé que dans les villes d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Australie. En outre, comme pour les enquêtes réalisées les années précédentes, les vols et agressions à main armée étaient plus fréquents dans les villes des pays en développement.

14. La figure II montre l'évolution des taux de cambriolage, de vol qualifié, de vol de véhicule, d'agression sexuelle et de coups et blessures volontaires d'après les réponses communiquées par 14 pays dans le cadre de l'enquête menée auprès des victimes. Selon ces réponses, les cinq types d'infraction étaient en 2004 moins fréquents qu'en 1992, y compris les coups et blessures volontaires, dont le taux avait été en 1996 et en 2000 plus élevé qu'en 1992. Bien que ces chiffres ne concernent qu'un petit nombre de pays industrialisés où ces infractions sont systématiquement constatées, l'évolution correspond à celle consignée dans les fichiers de police.

⁷ J.J.M. van Dijk, J. N. van Kesteren et P. Smit. *Criminal Victimization in International Perspective, Key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS* (La Haye, Boom Legal Publishers, 2008).

Figure II

Tendances de la criminalité pendant la période 1992-2004, selon les enquêtes sur les victimes réalisées dans 14 pays



Source: Exploitation par l'ONUUDC de données tirées de J.J.M. van Dijk, et coll., op. cit., et *The Burden of Crime in the EU: A Comparative Analysis of the European Survey on Crime and Safety (EU ICS 2005)* (Bruxelles, Gallup Europe, 2005). Quatorze pays (2 dans les Amériques, 11 en Europe et 1 en Océanie) ont communiqué des séries de données complètes.

15. À l'initiative de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui bénéficiait du concours de l'ONUUDC, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et de Statistique Canada, une enquête internationale sur la violence contre les femmes a été lancée en 2002. Un rapport récapitulant les résultats obtenus dans 11 pays participants a été publié en 2007⁸. Selon cette enquête, la violence fait partie de la vie d'un pourcentage élevé de femmes. Une proportion importante des femmes dans les pays visés par l'enquête ont subi des violences physiques ou sexuelles une ou plusieurs fois depuis l'âge de 16 ans ou durant leur enfance. Dans le cas des violences commises par un partenaire ou par un inconnu au cours de l'année précédant l'enquête, les taux étaient plus élevés dans les deux pays en développement considérés.

16. Les données réunies par l'ONUUDC ont servi à des analyses thématiques fournissant des éléments d'information pour des études sur la criminalité, les drogues et le développement. Pendant la période considérée, l'ONUUDC a poursuivi la publication de sa série d'études sur les drogues et la criminalité en faisant paraître deux rapports clefs: *Crimen y Desarrollo en Centroamérica: atrapados en una encrucijada*⁹ et *Crime, Violence and Development: Trends, Costs and Policy Options in the Caribbean*.

⁸ H. Johnson, N. Ollus et S. Nevala, *Violence against Women: An International Perspective* (New York, Springer Verlag, 2007).

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: B.07.IV.5.

17. Le rapport sur la criminalité et le développement en Amérique centrale traitait des liens entre la situation socioéconomique, le trafic de drogues, la criminalité, la corruption et la culture des gangs et soulignait combien le développement, la justice, la bonne gouvernance et la sécurité sont importants pour briser le cercle vicieux.

18. Le rapport sur la criminalité, la violence et le développement dans les Caraïbes a été publié conjointement par l'ONUDC et la Banque mondiale. Il recensait les facteurs qui rendent les Caraïbes vulnérables à la délinquance et à la violence et soulignait la nécessité d'une réaction à l'échelle nationale, régionale et internationale.

19. Dans de récents rapports, l'ONUDC a également étudié les relations qui existent entre l'augmentation de la demande de drogues en Europe, l'amélioration de la sécurité le long des itinéraires de trafic traditionnels et la nécessité de faire régner l'état de droit et de réformer le secteur de la sécurité dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest: Une menace pour la stabilité et le développement (avec référence spéciale à la Guinée-Bissau)*, l'ONUDC a souligné que la cocaïne était acheminée depuis l'Amérique du Sud jusqu'en Europe en passant par l'Afrique de l'Ouest. Dans cette région déjà en proie à la pauvreté et aux pandémies, l'argent de la drogue, constate-t-on, gangrène des économies fragiles et alimente la corruption dans l'appareil d'État. Le rapport conclut que la coopération régionale est une nécessité impérieuse et qu'il faut apporter un concours international aux opérations de police et à la lutte contre les stupéfiants pour empêcher que la criminalité organisée ne s'implante durablement dans des pays comme la Guinée-Bissau.

20. Fidèle à sa stratégie visant à mieux mettre en lumière les tendances en matière de drogues et de criminalité dans le monde, l'ONUDC publiera au début de 2008 un rapport sur la criminalité et son impact sur les pays des Balkans et autres, en étudiant les données dont on dispose sur la délinquance ordinaire et la criminalité organisée en Europe du Sud-Est. Tout en constatant qu'il faut faire encore plus dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la réforme judiciaire et de l'état de droit, le rapport conclut que la situation s'est nettement améliorée ces dernières années.

III. Études sur la corruption et la traite des personnes

21. S'agissant de l'élaboration, à l'intention du secteur privé, d'un questionnaire et d'une méthodologie internationale uniformisée pour les enquêtes sur la criminalité et la corruption, une enquête complète a été réalisée pour la première fois au Cap-Vert¹⁰. Les résultats, publiés en 2007¹¹, montrent que cet instrument peut servir à observer dans le secteur privé les attitudes à l'égard de la corruption, de la fraude, de l'extorsion et de plusieurs autres types d'infraction ayant des répercussions sur le développement économique d'un pays.

¹⁰ Dans le cadre du projet de renforcement de l'état de droit au Cap-Vert (CAVE JIMLOC – CPV/S30).

¹¹ *Inquérito sobre o crime e a corrupção em Cabo Verde* (Ministère cap-verdien de la justice et ONUDC, 2007). Un résumé figure dans *Study on Crime and Corruption in Cape Verde* (Ministère cap-verdien de la justice et ONUDC, 2007).

22. Une évaluation initiale de l'intégrité et de la capacité du secteur de la justice au Nigéria a commencé en 2007¹². Les résultats de l'évaluation, coordonnée par l'ONUDDC et la Commission des délits économiques et financiers, serviront au Gouvernement et aux donateurs d'outil d'importance capitale pour l'amélioration du système judiciaire dans les domaines clefs suivants: a) accroître la confiance du public dans les tribunaux; b) améliorer l'accès à la justice; c) contrôler la diligence et la qualité de la procédure; d) accroître l'efficacité et l'efficacé de la procédure; et e) améliorer la coordination à l'échelle du système de justice pénale.

23. Les questionnaires servant à évaluer la corruption dans le secteur de la justice ont été encore perfectionnés au cours des enquêtes pilotes sur le secteur de la justice afghane. Comme suite à une mission d'étude de faisabilité, à l'adaptation du questionnaire aux conditions locales et à des actions de formation, l'ONUDDC a entrepris une enquête pilote sur la corruption chez les juges, les membres du parquet et les avocats dans cinq des provinces afghanes. Le rapport devrait être achevé à la mi-2008.

24. Dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, l'ONUDDC a mis en place un volet recherche afin d'obtenir une vue d'ensemble des données officielles sur la traite des personnes actuellement accueillies par les pouvoirs publics dans l'ensemble des pays. Les informations rassemblées portent sur le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations pour traite d'êtres humains au cours des dernières années. Dans le même temps, l'étude vise à établir, lorsqu'il existe des informations utilisables, le nombre des victimes officiellement identifiées et secourues par les autorités compétentes au cours de la même période; à déterminer les caractéristiques des délinquants et des victimes; et à évaluer le cadre institutionnel de lutte contre la traite d'êtres humains, y compris les textes de loi et les plans d'action spécifiques.

25. On compte que les résultats feront ressortir les données "réelles" sur la traite des personnes dont on dispose et les insuffisances majeures de ces informations. L'étude donnera une vue d'ensemble de la situation en matière de traite des êtres humains à l'échelle mondiale en se fondant sur des informations officielles. La collecte des données devrait prendre fin au troisième trimestre de 2008, et un rapport sera rédigé avant la fin de l'année.

26. Dans le cadre des travaux que l'Union européenne mène pour se procurer des données comparables sur la criminalité et la victimisation, conformément à plusieurs mandats définis au niveau communautaire, notamment dans le Traité d'Amsterdam et la Stratégie du millénaire pour la prévention de la criminalité organisée, un groupe d'experts a été constitué en 2007. La définition de notions permettant de collecter des informations comparables sur la délinquance ordinaire et la criminalité organisée est au nombre des progrès accomplis. Dans ce cadre, un sous-groupe d'experts a été chargé d'élaborer des indicateurs relatifs à la traite des personnes.

¹² Dans le cadre du projet de soutien à la Commission des délits économiques et financiers et au système judiciaire nigérian, qui vise à renforcer l'intégrité judiciaire et les capacités de la Commission des délits économiques et financiers et du système judiciaire nigérian.

27. Le sous-groupe a décidé d'adopter une approche fondée sur la méthode Delphi¹³ pour la sélection des indicateurs relatifs aux trois formes de traite des êtres humains. À cette fin, un exercice Delphi à trois tours sera mené auprès de quelque 150 spécialistes européens de la traite des personnes. L'ONU DC fait partie d'un comité directeur de cinq membres qui pilote l'exercice Delphi. On compte que les résultats, dont la liste d'indicateurs, seront disponibles vers le deuxième trimestre de 2008.

IV. Travaux supplémentaires et conclusions

28. À la demande des gouvernements intéressés, l'ONU DC aide à renforcer les capacités de collecte et de communication de données sur la criminalité, notamment en encourageant les enquêtes sur la criminalité et ses victimes. Un manuel traitant des enquêtes sur les victimes est actuellement élaboré par un groupe de travail dirigé par l'ONU DC et la Commission économique pour l'Europe. Il présentera des lignes directrices d'ordre méthodologique pour la conception d'enquêtes nationales de victimisation et comprendra un "questionnaire de base", fondé sur un ensemble d'indicateurs confirmés concernant les orientations fondamentales et la recherche qui sont parmi les plus fréquemment utilisés dans de telles enquêtes. On compte que ce manuel et le questionnaire de base seront largement utilisés, avec le *Manuel des Nations Unies pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale*¹⁴, pour donner aux institutions les moyens de mener des enquêtes de victimisation et qu'il contribuera à améliorer la qualité, la disponibilité et la comparabilité des statistiques internationales.

29. Financé par le Compte pour le développement, le projet de l'ONU DC intitulé "Collecte et analyse de données sur l'évolution des problèmes de la drogue, de la criminalité et de la violence qui y est associée en Afrique" vise à renforcer les capacités des institutions nationales existantes en leur proposant des possibilités de formation et en les aidant à mener des études de victimes et à mettre au point un système de collecte et d'analyse des données sur la drogue et la criminalité. Le projet relève du programme "Des données pour l'Afrique" de l'ONU DC. En 2007, plusieurs enquêtes préparées dans des pays d'Afrique ont donné lieu à des travaux sur le terrain en Ouganda (déjà achevés), en Égypte et en République-Unie de Tanzanie. D'autres enquêtes sont en préparation au Burkina Faso et au Rwanda. Les activités relevant du programme "Des données pour l'Afrique" sont coordonnées en étroite coopération avec l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

30. L'ONU DC s'attache à cerner les indicateurs clefs de la délinquance classique et à élaborer des indicateurs de la criminalité transnationale organisée, notamment des définitions appropriées pour la collecte de données et de nouveaux indicateurs pour ces types de criminalité. Ces travaux sont menés en partie en collaboration avec la Commission européenne, grâce à la participation de l'ONU DC au groupe d'experts chargés d'étudier les besoins politiques en matière de données sur la

¹³ La méthode Delphi est fondée sur un processus structuré de collecte, au moyen d'un jeu de questionnaires, d'avis auprès d'un groupe d'experts, d'analyse des réponses et de rétroaction contrôlée aux opinions exprimées.

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.XVII.6.

criminalité et la justice pénale¹⁵ et aux sous-groupes de la traite des personnes et des statistiques de la justice pénale. Le groupe d'experts, qui s'est réuni deux fois en 2007, a progressé dans les travaux visant à élaborer un système de classification des infractions pénales à l'échelle de l'Union européenne. En même temps, un groupe parallèle mis en place à Eurostat¹⁶ a poursuivi des travaux méthodologiques sur les indicateurs retenus et la collecte de données.

31. Afin d'élargir la base d'information sur les indicateurs retenus, l'ONU DC s'emploie à mieux cerner les tendances mondiales et régionales en matière d'homicides en menant une étude des statistiques y relatives, toutes sources confondues. Il rapprochera cette étude de l'analyse des réponses à l'annexe à la dixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les résultats seront analysés dans le cadre des projets en cours, comme les travaux menés conjointement avec Eurostat¹⁷ et l'organisation non gouvernementale Small Arms Survey¹⁸.

32. Conformément à sa stratégie en matière d'analyse des politiques et des tendances, l'ONU DC a coopéré pendant la période considérée avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à des projets visant à améliorer les données sur la délinquance et la criminalité et à renforcer la capacité des institutions nationales de collecte de données. A l'échelle du système des Nations Unies, il a pris part notamment à l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes¹⁹. L'ONU DC a participé à une réunion d'experts organisée par la Commission de statistique, la Commission économique pour l'Europe et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il a souligné la nécessité d'élaborer des indicateurs qui cadrent bien avec les travaux en cours dans le domaine de l'évaluation et de l'observation des tendances de la criminalité, notamment les enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les études types sur les victimes de la criminalité. À la suite de cette réunion, l'ONU DC a continué d'apporter son concours au

¹⁵ Le groupe d'experts a été institué par la Commission européenne pour qu'il oriente les travaux de définition de certains indicateurs de la criminalité.

¹⁶ Ce groupe de travail qui représente les bureaux de statistique des États Membres a été créé par les directeurs européens des Statistiques sociales; son travail est coordonné par Eurostat.

¹⁷ Des travaux menés par l'ONU DC et Eurostat pour améliorer les connaissances sur la disponibilité de statistiques de la criminalité à l'échelle de l'Union européenne et leur qualité ont commencé en 2006 avec l'analyse de l'annexe à la neuvième Enquête sur la capacité des pays de collecter des statistiques sur la criminalité et la justice pénale.

¹⁸ L'analyse de la base de données pourrait fournir des éléments pour une contribution de l'ONU DC à l'évaluation du fardeau que représente la violence armée dans le monde, qui sera publié en 2008 sous les auspices de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.

¹⁹ Au paragraphe 18 de sa résolution 61/143, intitulée "Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes", l'Assemblée générale a prié "la Commission de statistique de mettre au point et de proposer, en consultation avec la Commission de la condition de la femme, et en se fondant sur les travaux de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, un ensemble d'indicateurs qui pourraient aider les États à évaluer l'ampleur, la prévalence et l'incidence de la violence à l'égard des femmes".

perfectionnement d'un avant-projet de liste d'indicateurs et à l'élaboration de méthodes et normes unifiées pour la collecte de données²⁰.

33. Dans le domaine des indicateurs de la justice pour mineurs, dans la foulée de la publication du *Manual for the Measurement of Juvenile Justice Indicators*²¹, l'ONU DC continue de réfléchir, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, aux moyens d'aider les États Membres à collecter des données systématiques sur les enfants qui sont en conflit avec la loi.

V. Recommandations

34. **Il est recommandé que la Commission prie instamment les États Membres de communiquer régulièrement des données sur les tendances de la criminalité à l'échelle nationale, régionale et internationale, notamment en participant systématiquement à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et aux enquêtes sur les victimes de la criminalité. Il est recommandé en particulier que la Commission encourage les États Membres à participer à la dixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et aux enquêtes ultérieures.**

35. **Il est recommandé que la Commission soutienne et encourage les États Membres dans la mise en place de capacités nationales de production et de collecte de statistiques sur la justice pénale, notamment par la police, le ministère public, les cours et tribunaux et les services pénitentiaires, et l'élaboration d'enquêtes de population. La Commission voudra peut-être aussi étudier les moyens de renforcer, dans l'optique de la statistique et de la recherche, les ressources mises en œuvre pour collecter des données sur des questions aussi complexes que la traite des personnes, la corruption, les enfants en conflit avec la loi, la violence à l'égard des femmes et la criminalité transnationale organisée.**

²⁰ Voir le rapport sur les travaux de la réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs servant à mesurer la violence à l'encontre des femmes, qui s'est tenue du 8 au 10 octobre 2007 à Genève, à paraître.

²¹ http://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/06-55616_ebook.pdf.